

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE CADOU  
ANCENIS

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

26/11/2024

Année scolaire : 2024-2025

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 19 novembre 24

Présidence de : Vincent MATHIEU

Quorum : 15

Nombre des présents : 27

Nombre d'absents excusés : 2

### SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Installation du conseil d'administration et des commissions.
3. Information sur le décret n° 2020-1632.
4. Proposition de création d'une commission permanente (vote).
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 24/09/2024 (vote).
6. Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration (vote).
7. Banalisation du vendredi 20 décembre 2024.
8. Affaires financières :
  - 8.1 Clé de répartition Service Général - Restauration
  - 8.2 Voyage en Espagne (vote)
  - 8.3 Budget 2025 (vote)
  - 8.4 Décisions Budgétaires Modificatives (vote)
  - 8.5 Délégation de signature (vote)
  - 8.6 Convention « Expoquiz – égalité filles-garçons, parlons-en ! » (vote)
  - 8.7 Convention mutualisation de service avec le SMPA2E (vote)

### PRESENCE AU CONSEIL Séance du : 26/11/2024

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	MATHIEU Vincent	X						
	Adjoint	GUICHARD Bertrand	X						
	Directeur SEGPA	TREHIN Eric	X						
	Gestionnaire	BRUNEAU Stéphane	X						
	CPE	ONILLON Sylvie	X						
	AGENT COMPTABLE	LOZACHMEUR Valérie							

<b>Elus locaux</b>	Conseil Départemental	<b>ORHON Rémy</b>	X					
	Conseil Départemental	<b>THOMINIAUX Leïla</b>			X	<b>LEFEUVRE Bruno</b>		
	Commune-siège	<b>RIALET Myriam</b>	X					
	Commune siège	<b>RAMBAULT Gilles</b>	X					
<b>Personnalité qualifiée</b>								
<b>Total</b>								
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	<b>GOURMELON Mathilde</b>	X			<b>DABOUIS Céline</b>		
		<b>BORDERON Alexis</b>	X			<b>PUCHOT Edwige</b>		
		<b>ROSE Marlène</b>	X			<b>PUTOLA Lina</b>		
		<b>RENARD Isabelle</b>	X			<b>GAREAU Josué</b>		
		<b>BRASS Olivier</b>	X			<b>ROLAND Aurélie</b>		
		<b>BARJOT Agnès</b>	X			<b>VEQUAUD Julie</b>		
		<b>ARNAUD Isabelle</b>	X			<b>PANNETIER Sophie</b>		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	<b>ROBERT Vanessa</b>	X			<b>LETUTOUR Natacha</b>		
		<b>LEGOUT Laurence</b>	X			<b>MOULIN Thierry</b>		
		<b>BOUSQUET Nelly</b>	X					
<b>Total</b>								
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves	<b>MAHAUT GUESDON Séverine</b>	X			<b>BIGARD Julie</b>		
		<b>LEFRANC Corinne</b>	X			<b>HUCHET Nelly</b>		
		<b>COMPAS Paul</b>	X			<b>HERVE Jonathane</b>		
		<b>MARTIN-SALLET Claire</b>	X			<b>LARDIERE Stéphanie</b>	X	
		<b>PAJEAU Blandine</b>	X			<b>BLAIS Céline</b>		
		<b>NATTIER Virginie</b>			X	<b>JUGUET Gaëtan</b>		
		<b>LEMARIE Delphine</b>	X			<b>JUGUET Cindy</b>		
	Elèves	<b>COMPAS Lily</b>	X			<b>ES SNOUSSI Soukaïna</b>		
		<b>BEN LAHOUARI Salma</b>	X			<b>TCHOUAMO-TCHOUANTE Sarah</b>		
		<b>YAHIAOUI Bélanda</b>				<b>ROUEZ Soline</b>		

La séance débute à 18 heures 03, 27 membres sont présents.  
Le quorum étant atteint la séance peut commencer.

## **Ordre du jour avec ajout de deux points :**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Installation du conseil d'administration et des commissions.
3. Information sur le décret n° 2020-1632.
4. Proposition de création d'une commission permanente (vote).
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 24/09/2024 (vote).
6. Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration (vote).
7. Banalisation du vendredi 20 décembre 2024.
8. **Affaires financières :**
  - 8.1 Clé de répartition Service Général - Restauration
  - 8.2 Voyage en Espagne (vote)
  - 8.3 Budget 2025 (vote)
  - 8.4 Décisions Budgétaires Modificatives (vote)
  - 8.5 Délégation de signature (vote)
  - 8.7 Convention mutualisation de service avec le SMPA2E (vote)
  - 8.8 Convention responsabilisation avec la ville d'Ancenis
9. Questions diverses

M. MATHIEU remercie les élus pour leur présence et précise que cette séance installera le nouveau conseil d'administration.

Il rappelle les taux de participation aux élections des représentants des personnels et félicite les membres élus.

### **1/ Désignation du secrétaire de séance**

Mme ROBERT est désignée secrétaire de séance.

M. MATHIEU souhaite une rédaction du procès verbal détaillée pour retracer les échanges de chaque séance.

### **2/ Installation du conseil d'administration et des commissions**

Installation des membres du CA

Approbation à l'unanimité

Lecture des représentants des personnels aux différentes commissions

Validation à l'unanimité

### **Vote N°1 : Installation du conseil d'administration et des commissions**

**résultat du vote : Unanimité – 27 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 27**

### **3/ Information sur le décret n° 2020-1632**

Depuis la parution du décret n°2020-1632 en 2020, il n'est plus obligé de créer une commission permanente.

M. MATHIEU en souhaite une notamment pour l'étude de la DGH et de la préparation de rentrée.

Deux délégations sont à attribuer à cette commission.

Il est choisi l'adhésion à tout groupement d'établissements et la création de groupes de travail au sein du collège.

Mme ARNAUD demande la différence dans la gestion des dossiers entre le conseil d'administration et la commission permanente

C'est le temps passé à l'étude de certains dossiers. Ensuite, la présentation est plus rapide en conseil d'administration.

#### **4/ Proposition de création d'une commission permanente**

Le chef d'établissement demande aux membres du CA de se prononcer sur la création d'une commission permanente.

#### **Vote N°2 : Autorisation donnée au chef d'établissement de créer une commission permanente**

**résultat du vote : Unanimité – 27 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 27**

Installation de la commission permanente

#### **5/ Adoption du procès verbal de la séance du 24/09/24**

Adoption du PV du CA du 24 septembre 2024 sans remarque.

#### **Vote N°3 : Adoption du procès verbal de la séance du 24/09/24**

**résultat du vote : Unanimité – 27 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 27**

#### **6/ Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration**

Lecture du règlement intérieur du conseil d'administration.

Voir pour afficher le PV du CA sur le site du collège.

#### **Vote N°4 : Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration**

**résultat du vote : Unanimité – 27 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 27**

#### **7/ Banalisation du vendredi 20 décembre**

Demande de banalisation du vendredi 20 décembre et fermeture de l'établissement aux élèves.

Les enseignants ont la possibilité de profiter d'une nouvelle plateforme, ELEA, mais une formation est indispensable pour la prise en main de cet outil pédagogique.

Tous les enseignants de l'établissement sont concernés par cette formation.

Date proposée avec le moins d'impact pour les élèves – remise d'ordre pour la demi-pension sur les factures du 2<sup>nd</sup> trimestre. Les élèves de 3<sup>ème</sup> seront en séquence d'observation en milieu professionnel sur cette période.

#### **Vote N°5 : Autorisation donnée au chef d'établissement pour la fermeture de l'établissement aux élèves le 20 décembre**

**résultat du vote : Unanimité – 27 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 27**

## **8/ Affaires financières**

### **1- Clé de répartition Service général - Restauration**

Nouveauté avec le changement de logiciel comptable, Opale, et impact sur la constitution du budget.

Jusqu'en 2024, la restauration reversait au service général une somme pour payer les charges communes.

A partir de 2025, les charges seront prises en compte directement dans les services.

Il faudrait des compteurs divisionnaires mais nous n'en avons pas pour connaître les consommations exactes.

Il faut donc calculer la part des charges communes au mieux en regardant les surfaces de la restauration, les consommations des années précédentes et les pratiques des autres établissements.

La répartition proposée est la suivante :

Eau : 15% des factures à payer sur le service restauration

Gaz : 15 % des factures à payer sur le service restauration

Electricité : 30 % des factures à payer sur le service restauration

### **Vote N°6 : Proposition de répartition des charges communes sur le service de restauration**

**résultat du vote : Unanimité – 27 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 27**

### **2- Voyage en Espagne**

Voyage à Madrid du 23 au 28 mars – 45 élèves de 3<sup>ème</sup> et 4 accompagnateurs

Hébergement en famille d'accueil

Coût familles : 395 € avec participation du FSE

Présentation du programme.

Remarque des parents sur le choix des élèves qui participent à ce séjour.

Il a été décidé de faire partir les élèves qui n'ont jamais bénéficié de voyage depuis le début de leur scolarité au collège.

Pour rappel, les voyages scolaires ne sont pas une obligation. C'est un lourd travail d'organisation et d'investissement pour les enseignants organisateurs.

### **Vote N°7 : Coût du voyage en Espagne de 395 € pour les familles**

**résultat du vote : Unanimité – 27 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 27**

### **3- Budget 2025**

Le budget est un acte de prévision, équilibré et sincère voté par année civile

C'est un budget de fonctionnement et de petit investissement mais présentation également de la masse salariale (11.8 ETP agents territoriaux et 70.31 ETP agents de l'état) qui est intégré au budget. Le gros investissement est géré par le Département.

3 types de recettes : l'Etat, la collectivité de rattachement (Département) et les ressources propres (familles, taxe d'apprentissage ...)

Dépenses : plusieurs services  
AP : Activité pédagogique  
ALO : Administration et Logistique  
VE : Vie de l'Elève  
SRH : Service de restauration  
Disparition de service de bourses

M. TREHIN explique la complexité de l'attribution de la taxe d'apprentissage.

Recettes prévisionnelles en 2025 : 811 357.79 €

- Dotation Globale de Fonctionnement en baisse de 17 % : 184 383 €
- Nouveauté cette année : l'établissement est moins libre de fonctionnement  
La collectivité a fléchi une part fixe sur ALO (162 453 €) et sur AP (part variable 21 930 €) ce qui contraint inutilement l'élaboration du budget
- Dotations spécifiques
  - Crédits d'états
  - Ressources propres

M. ORHON explique les difficultés financières du département depuis 2020 - plus de moyens pour la politique de solidarité.  
Effort à fournir également pour diminuer la dette publique.

Dépenses : pour un fonctionnement équivalent à cette année il manque des crédits pour la pédagogie donc il est proposé un prélèvement sur le fonds de roulement de 20 430 € (17 430 € pour les crédits pédagogiques et 3000 € pour les voyages scolaires).  
Lors du compte financier en mars, les réserves seront abondées car le collège devrait avoir des dépenses inférieures aux prévisions, notamment sur la viabilisation en 2024.

Mme LARDIERE demande si un financement d'un parcours numérique serait envisageable par l'établissement  
La réponse est non, cependant, la mise à disposition des locaux serait gratuite.

M. BRUNEAU précise que c'est un budget de transition, que des incertitudes demeurent quant à certaines dépenses mais que les marges de manœuvre devraient se confirmer lors du bilan du compte financier au mois de mars.

Remerciements à M. BRUNEAU et Mme MOREAU pour le travail fourni pour la mise en place de la tarification solidaire et la future mise en place du logiciel Opale.

Vote budget

#### **Vote N°8 : Proposition de budget 2025**

**résultat du vote : Unanimité – 27 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 27**

#### **4- Décisions Budgétaires Modificatives**

Demande de prélèvement de 5000 € : augmentation « de sécurité » du crédit nourriture suite à une panne de compresseur de chambre froide.

**Vote N°9 : Prélèvement de 5000 € sur les fonds de réserves pour augmenter le crédit nourriture**

**résultat du vote : Unanimité – 27 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 27**

Présentation des DBM pour info  
2 000 € : Mobilier self  
5 436.20 € : Taxe Apprentissage 2024  
1 500 € : Complément fonds social  
1 000 € : Aide équipement mobilité vélo  
5 800 € : Compensation tarification solidaire

**5- Délégation du CA au CE pour la passation des marchés à incidence financière annuelle**

Demande aux membres du CA de donner délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

**Vote N°10 : Demande aux membres du CA de donner délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle**

**résultat du vote : Unanimité – 27 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 27**

**6- Convention « Expoquiz – égalité filles-garçons, parlons-en ! »**

Mme LE BIHAN est l'enseignante porteuse du projet égalité filles-garçons cette année.  
Du 10 au 14 mars 2025 : acquisition de cette ressource au sein de l'établissement.

**Vote N°11 : Autorisation donnée au chef d'établissement de signer la convention pour la mise à disposition de l'exposition « Expoquiz – égalité filles-garçons, parlons-en ! » du 10 au 14 mars 2025**

**résultat du vote : Unanimité – 27 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 27**

**7- Convention mutualisation de service avec le SMPA2E**

Convention de mutualisation de service avec le Lycée Douanier Rousseau de LAVAL, établissement support pour la gestion de la paie des assistants d'éducation.

**Vote N°12 : Autorisation donnée au chef d'établissement de signer la convention de mutualisation de service pour la gestion de la paie des AED par le lycée Douanier Rousseau de LAVAL**

**résultat du vote : Unanimité – 27 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 26**

## **8- Mesure de responsabilisation et d'accompagnement – partenariat avec la ville d'Ancenis- St Géréon**

Accueil et prise en charge par les animateurs de la ville d'Ancenis des jeunes exclus temporairement de l'établissement dans le cadre d'une mesure de responsabilisation et d'accompagnement.

Exemples d'activités proposées : réparation en atelier, réfection de mobilier urbain, visite d'association comme les restos du cœur, activités sportives ...

Départ de M. BRASS à 19h59.

**Vote N°13 : Autorisation donnée au chef d'établissement de signer la convention avec la ville d'ANCENIS-ST GEREON dans le cadre de la mise en place de mesures de responsabilisation et d'accompagnement pour les élèves exclus temporairement de l'établissement.**

**résultat du vote : Unanimité – 26 votants**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**pour : 26**

Départ de M. RAMBAULT : 20h01

### **Questions diverses / Points complémentaires à l'ordre du jour**

#### Question des enseignants :

Serait-il possible de manger tous les midis un plat végétarien ?

M. BRUNEAU pensait que c'était déjà le cas mais apparemment certains midis les plats sont mélangés. Ce sera revu avec le chef de cuisine.

#### Question des parents :

Accès aux toilettes des élèves durant les cours :

Accès aux toilettes non accessibles pendant les interours aux garçons.

Mesure mise en place suite à des grosses dégradations - ouverture seulement pendant les récréations sinon les élèves doivent demander l'accès à la vie scolaire.

Ouvert pour les filles toute la journée.

Toilettes nettoyées 4 fois par jour.

Ce sera revu prochainement pour essayer de retrouver un fonctionnement normal.

20h14 : départ de Mme RIALET

Sortie des élèves qui sont sous le régime R2 : demi-pensionnaires qui ne prennent pas les transports scolaires :

Pour une fin de cours, ces élèves ne sont pas autorisés à sortir avant le repas sauf si un adulte vient signer la prise en charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

**Le président du Conseil d'Administration**

**La secrétaire de séance**

**Vincent MATHIEU**

**Vanessa ROBERT**